



Pertinence de la donation au dernier vivant

Par **lunet**, le **20/11/2008** à **11:43**

Bonjour,

Nous sommes une famille de 4 personnes (2 adultes et 2 enfants mineurs). Nous sommes propriétaire d'une maison. Mon épouse et moi sommes mariés sans aucun contrat de mariage. Je suis le seul à travailler et si je venais à disparaître, mon épouse serait certainement obligée de vendre la maison.

Doit on établir une donation entre au dernier vivant? Si elle choisit l'usufruit avec des enfants mineurs, peut elle vendre la maison pour trouver un logement plus petit. Qui dispose de l'argent?

Merci pour tout éclaircissement.

Alain LUNET